

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## PROGRÈS HUMANITAIRE

La Chambre s'est trouvée unanime pour approuver la question de M. Cruppi relative à l'incarcération préventive prolongée d'une prévenue, et pour donner un complet assentiment à la réponse du Garde des sceaux. Celui-ci avait la partie belle dans le cas particulier dont il s'agissait ; il avait déjà frappé le juge d'instruction et le substitut coupables de négligence et, de plus, estimant avec juste raison que de pareils faits ne se réparent pas et qu'il importe d'une façon absolue de les prévenir, il avait adressé à tous les procureurs généraux une circulaire très nette, leur prescrivant de ne recourir à l'emprisonnement préventif que dans le cas où il est absolument nécessaire.

Il est certain que notre législation criminelle s'est notablement adoucie depuis quelques années. C'est ainsi qu'ont été établies l'instruction contradictoire avec l'assistance du défenseur, la libération conditionnelle, l'imputation de la détention préventive, la réduction de la durée des peines par l'emprisonnement cellulaire, l'application du sursis à l'exécution de la peine, la réhabilitation de plein droit.

L'idée dominante qui inspirait les Chambres républicaines lorsqu'elles votaient ces diverses lois, est la conviction que la répression pour être à la fois utile et juste doit poursuivre moins le châtement que l'amendement du coupable, doit laisser au malheureux qu'elle atteint la possibilité et l'espoir de se relever. Pour que les lois nouvelles portent leurs fruits, il est d'autant plus indispensable que la magistrature s'inspire, elle aussi, des mêmes idées ; qu'un courant très net se dessine en faveur d'une plus grande liberté laissée au juge dans l'interprétation des lois.

M. Monis recommande aux Procureurs généraux de faire appliquer le plus largement possible la loi des sursis ; de restreindre l'arrestation préventive aux cas de nécessité absolue et de veiller à ce qu'elle ne se prolonge pas inutilement ; enfin, et ce point est assez curieux, il insiste pour que les réquisitions du ministère public tendent à provoquer un non lieu de la part du juge d'instruction ou de la chambre des mises en accusation.

C'est là une simple application du principe bien connu : le doute doit profiter à l'accusé, mais c'est aussi une invitation au ministère public à prendre très nettement toutes les responsabilités qui lui incombent.

M. le Garde des sceaux a estimé que trop souvent dans les affaires douteuses, le ministère public s'en remettait au juge d'instruction ou à la chambre des mises en accusation ; il veut que cet état de choses cesse et si on tient compte de ce que les membres du parquet ne sont pas inamovibles, on voit que cette injonction prend une grande importance.

Désormais les responsables seront ceux que l'on peut frapper.

C'est peu, mais c'est déjà quelque chose.

A. Z.

## Sénat

Séance du 5 Mars 1901

Le Sénat continue la discussion générale du projet sur les bons d'importation de céréales. M. Viger, rapporteur, parle en faveur du projet que la commission et le gouvernement combattent.

La question qui se pose devant le Sénat se ramène à ce terme : la protection douanière que le gouvernement a entendu accorder à la protection française du blé est-elle ou n'est-elle pas efficace ?

L'orateur dit que le cours du blé, depuis 20 ans, a baissé de 24 0/0.

Il déclare que les bons d'importations permettront aux paysans de ne pas mourir de faim.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## AU PALAIS-BOURBON

Les Associations

Voici le texte de la nouvelle rédaction de l'article 12 du projet des associations que M. Waldeck-Rousseau a proposé mardi à la commission :

« Les associations composées en majorité d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger et dont les agissements seraient de nature, soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat dans des conditions prévues par les articles 75 à 101 du Code pénal, pourront être dissoutes par décret du président de la République rendu en conseil des ministres. »

Toute la partie commençant par les mots « et dont les agissements » et finissant par « Code pénal » est celle que le président du conseil propose, à titre nouveau, pour compléter le texte primitif.

## EN CHINE

Les intentions de l'Empereur

Une information, de source officielle, dément que l'empereur ait l'intention de quitter Si-Ngnan-Fou actuellement. Au contraire, si les puissances persistent dans leurs projets relatifs au territoire des légations, il est extrêmement probable que la cour ne retournera jamais à Pékin.

Les ministres étrangers qui diffèrent d'opinion à ce sujet n'ont pas encore pris de décision. Le général Yin-Tkang, agissant sur l'ordre de Li-Hung-Chang, a écrit au maréchal de Waldsee pour lui demander si la cessation des expéditions est possible.

Le maréchal a répondu qu'il réservait sa liberté d'action, mais il incline cependant à faire droit à la demande si les conditions générales le permettent.

Les troupes japonaises commencent à partir.

## Entre royalistes et nationalistes

A la suite d'un article de M. Jaurès relatif au complot nationaliste royaliste, dont le dénouement a eu lieu devant la Haute-Cour, MM. Déroulède, Guérin, Buffet, Habert, échangèrent démentis sur démentis.

Il paraîtrait que l'équipée de la caserne de Reuilly a échoué par la faute des royalistes dont M. Guérin aurait été l'agent auprès de M. Déroulède.

M. Guérin, de sa prison de Clairveaux où il purge la condamnation prononcée contre

loi par la Haute-Cour, a envoyé ses témoins à M. Jaurès.

La rencontre devait avoir lieu au premier jour de la sortie de prison du chef des « héros » du fort Chabrol. La rencontre a été reconnue inutile par les témoins de M. Jaurès.

D'autre part M. Déroulède a envoyé ses témoins à M. Buffet ; mais comme en Belgique où se trouve M. Buffet, la loi n'autorise pas le duel, les deux exilés iront vider leur querelle sur le territoire suisse.

M. Déroulède s'y est déjà rendu.

L'entente, on le voit, n'est pas parfaite entre les chefs du nationalisme et du royalisme qui, hier unis, rêvaient de renverser la République.

Le gouvernement qui serait sorti de cette union, aurait été joli, n'est-ce pas ?

## Au Transvaal

Relevé des pertes anglaises

Le War Office communique le relevé total des pertes anglaises à la date du 1<sup>er</sup> mars : Tués à l'ennemi, 339 officiers, 3.406 sous-officiers et soldats ; morts de leurs blessures, 109 officiers, 1.139 sous-officiers et soldats ; prisonniers, 17 officiers, 783 sous-officiers et soldats ; prisonniers morts en captivité, 4 officiers, 92 sous-officiers et soldats ; morts de maladie, 204 officiers, 8.171 sous-officiers et soldats ; morts à la suite d'accidents, 8 officiers, 250 sous-officiers et soldats ; rapatriés comme invalides, 1.763 officiers, 40.594 sous-officiers et soldats. Total des pertes 56.959 officiers sous-officiers et soldats.

Ce chiffre ne comprend pas les malades ou blessés actuellement en traitement dans les hôpitaux du Sud de l'Afrique.

Sur les 56.959 hommes rentrant dans le total général des pertes, le chiffre des morts est de 664 officiers et 13.137 sous-officiers et soldats décédés dans le Sud de l'Afrique, et de 4 officiers et 237 sous-officiers et soldats décédés en Angleterre, après avoir été rapatriés.

Le total brut des pertes en février s'élève à 95 officiers et 2.274 hommes.

## INFORMATIONS

Le rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts pour le mois de février s'élève à la somme de 194,267,100 francs, accusant ainsi une plus-value de 601,500 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et une plus-value de 3,566,600 francs, par rapport au rendement du mois correspondant de l'année précédente.

La censure

Voici en quoi consiste cette peine : La censure avec exclusion temporaire entraîne, lorsque le député frappé aura refusé de sortir, l'interdiction de prendre part aux travaux de la Chambre et de repaître dans l'enceinte du palais législatif, jusqu'à l'expiration du jour de la trentième séance qui suivra celle où la mesure a été prononcée ; privation de la moitié de l'indemnité pendant deux mois ; impression et affichage à deux cents exemplaires aux frais du député, dans sa circonscription, de l'extrait du procès-verbal relatif à l'incident.

Poursuites contre le président Magnaud

La cour d'Amiens s'est occupée de l'affaire du président Magnaud, cité à la requête

d'un journaliste de Châteauneuf-Thierry, qui prétend avoir été injurié et diffamé par le président à l'occasion d'une affaire portée devant le tribunal.

La cour a rendu un arrêt déclarant la citation de nul effet, et condamnant le journaliste, M. Bouchardeau, aux dépens.

Déroulède et Marcel Habert

La déchéance de MM. Paul Déroulède et Marcel Habert va être notifiée officiellement au ministre de l'intérieur et c'est à dater de cette notification que courra le délai de trois mois imparti au gouvernement pour convoquer les électeurs. On annonce que le gouvernement ne compte pas user de la totalité de ce délai et qu'il est résolu à convoquer les électeurs d'Angoulême et de Rambouillet dans un assez bref délai pour élire leurs nouveaux députés.

Un Noir légionnaire

Un fait curieux, parce qu'il se présente pour la première fois, vient de se passer dans une de nos colonies. Le gouvernement a décoré de la croix de la Légion d'honneur un ouvrier noir de la Martinique, M. Calonne, adjoint au maire de François, qui, aux côtés de celui-ci, essuya, en février 1900, le feu de la troupe commandée par le lieutenant Kahn.

L'ouvrier forgeron Calonne demanda au travail, voilà bientôt un demi-siècle, de quoi subvenir à l'existence des siens, ce qui ne l'empêche pas d'être conseiller municipal depuis trente ans, c'est-à-dire depuis l'établissement du suffrage universel à la Martinique, et d'être adjoint au maire depuis quinze ans.

L'affaire Vera Gelo

La chambre des mises en accusation a rejeté l'opposition formée par M<sup>lle</sup> Vera Gelo, à l'ordonnance de M. de Valles lui refusant la mise en liberté provisoire qu'elle avait demandée. La mise en liberté est donc définitivement repoussée.

L'affaire de Vaucrose

Les débats de l'affaire de Vaucrose se sont terminés mardi.

Gayte, le présumé coupable de l'assassinat de M<sup>me</sup> de Vaucrose, a été condamné à 20 ans de travaux forcés.

La folle du Poète

Un rassemblement considérable s'était formé dimanche, autour d'un jeune homme très élégamment vêtu, qui, depuis trois quarts d'heures, en face du numéro 67 de la rue Richelieu, à Paris, déclamaient des vers de Victor Hugo. Des gardiens de la paix conduisirent le malheureux fou au commissariat. Pendant le trajet, il ne cessa de réciter des vers aux braves agents, qui n'y comprenaient goutte. En pénétrant dans le bureau du magistrat, le jeune homme salua cérémonieusement ; puis, s'adressant à M. Peschard, il dit :

« Holà ! Monsieur le commissaire !  
» Eloignez cet agent qui me serre. »

Le commissaire fit signe au gardien de lâcher le bras du pauvre diable. Puis il pria ce dernier de lui faire connaître son identité. Voilà la réponse qu'il obtint :

« Sur ton buvard,  
» Ecris Brocard.  
» Et, s'il te plaît,  
» Louis-Emile Dutillay. »

Il fut impossible d'en tirer autre chose, et le commissaire de police dut se résoudre à envoyer le poète à l'infirmerie spéciale du Dépôt sans avoir pu établir d'une façon précise son identité.

Au moment de monter dans le fiacre qui devait le conduire vers sa nouvelle demeure, il adressa au cocher, ébahi, le sixain que voici :

« Eh ! digne Automédon !  
 » Conduis-moi sur ton char  
 » Vers le plus prochain bar,  
 » Et j'te paierai à boire  
 » Si tu n'es pas trop « poire ».

Voilà au moins un homme gai !

**Sauvé par son enfant.**

Un nommé Lebouc, 26 ans, ciseleur, avait voué une haine mortelle à un de ses anciens voisins, M. Cervire, âgé de trente-trois ans, qui tient une petite échoppe de cordonnier, 41, rue de la Mare, à Paris. Dimanche soir, le cordonnier était en train de dîner quand Lebouc et une femme Adrienne Bourlot, avec laquelle ce dernier vit maritalement, pénétrèrent dans l'échoppe. Adrienne Bourlot sauta à la gorge de Mme Cervire, la renversa sur le plancher et chercha à l'étrangler. De son côté, Lebouc s'était jeté sur son ennemi et avait également réussi à le culbuter au milieu de l'échoppe. Il y rouait de coups le malheureux qui, couvert de sang, n'avait même pas la force d'appeler au secours.

Soudain, le fils de Cervire, un bambin de neuf ans, qui assistait à cette scène de sauvagerie, courut à la table de travail de son père, s'empara d'un tranchet, et bondit sur Lebouc et, de toutes ses forces, le frappa sur tout le corps avec son arme. Le tranchet pénétra profondément dans les chairs du misérable qui, grièvement blessé aux reins, à la tête à la cuisse et aux bras, prit la fuite en hurlant. Mais il n'alla pas loin. Affaibli par la perte de son sang il s'affaissa au milieu de la rue. Des passants le transportèrent dans une pharmacie. Son état a nécessité son transfert à l'hôpital Tenon.

Quant à la femme Bourlot, elle a été consignée à la disposition du commissaire de police.

**Un lac en feu**

Le lac de pétrole, formé récemment par la source de pétrole découverte dans le Texas, a été mise en feu par les escarbilles d'une locomotive.

L'huile a plusieurs pieds de profondeur et couvre environ 75 ares de terrain. Les flammes s'élèvent à près de six cents pieds dans les airs.

On essaie de couvrir la source avec du sable pour l'empêcher de prendre feu à son tour.

**Tirages financiers**

Ville de Paris 1898

Le numéro 433,859 gagne 100,000 fr.  
 Le numéro 617,748 gagne 50,000 fr.  
 Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :  
 121,506 — 102,389 — 430,171 — 677,732  
 Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :  
 669,939 — 472,362 — 404,281 — 417,197  
 Quarante numéros gagnent chacun 1,000 fr.

**Obligations foncières 1879**

Les numéros 772,945 et 410,253 gagnent chacun 100,000 fr.  
 Le numéro 1,529,185 gagne 25,000 fr.  
 Les numéros 1,260,616 et 529,055 gagnent chacun 10,000 fr.  
 Les numéros 28,497 729,003 1,363,672 814,675 339,111 gagnent chacun 5,000 fr.  
 Quatre-vingt-dix chacun 1,000 fr.

**Obligations foncières 1885**

Le numéro 100,806 gagne 100,000 fr.  
 Le numéro 108,098 gagne 25,000 fr.  
 Six numéros gagnent chacun 5,000 fr.  
 Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

Sur le scrutin relatif à la déchéance des députés nationalistes Déroulède et Habert, le vote de nos députés a été le suivant.

Pour : MM. Rey et Vival.  
 Contre : M. Lachizès.

**Conseil de Préfecture**

Le Conseil de préfecture se réunira demain vendredi, 8 mars et statuera sur les affaires suivantes :

- 1° L'hospice de Cahors contre la commune de Gramat : Entretien du malade Gras. Demande en paiement des frais d'entretien.
- 2° Le sieur Laffitte contre la ville de Cahors, lycée Gambetta : Travaux de menuiserie, règlement du décompte définitif.
- 3° Les sieurs Tourriol, Filhol et Mouraud, de Cazals, contre la commune de Cazals : Chemin de grande communication n° 13. Revendication de la propriété d'une partie du sol.

**CAHORS**

**PROMENADES**

Il écidément, le *Journal du Lot* doit hanter les rêves des rédacteurs du *Quercinois* ; et le baldaquin qui abrite le sommeil de M. le comte d'Armagnac doit être fort agité par le souffle des polémiques.

Savez-vous, mon cher directeur, qu'il est dur, en effet, pour un journal indépendant — littéraire — satirique — monastique d'avoir à soutenir des discussions avec une feuille comme la vôtre — fi ! — asservie à la République radicale.

J'ai lu dans le *Quercinois*, un de ces jours, un article signé « F. Maratuech », admirablement écrit, comme toujours et commercialement pensé... par hasard.

Article de fond, consacré tout entier à la bonne petite réclame et à peu près congru en ces termes : « Tout s'effondre, tout s'effrite ; la République est un repaire de bandits ; il n'y a de liberté, d'indépendance et d'hon-

nêteté qu'au *Quercinois* ; entrez, mesdames et messieurs et... abonnez vous ».

Et de fait, j'ai constaté aussitôt les qualités éminemment sérieuses du *Quercinois*.

M. Maratuech vous dit, par exemple : « Allemane est élu avec neuf cents voix de majorité contre Régis. Ça n'est pas vrai parce que... parce qu'il y a eu quatre mille abstentions dans ce scrutin et que ces quatre mille abstentionnistes ont... oublié d'aller voter pour... Régis ».

Ce n'est pas plus difficile que ça et on raconte que, croyant que c'est arrivé, ces messieurs du *Quercinois* veulent faire une réception enthousiaste, dans leurs bureaux, à Max Régis, député de Paris....

Allez dire ensuite que la Foi ne sauve pas.

Il n'est pas jusqu'à M. Trick qui après avoir vu la ferme.... sa... boutique n'ait jugé opportun de la rouvrir.

Légalement incohérent et chatnoiresque M. Trick ! Il veut réfuter, puis ne réfute point !

Il veut débarquer, et ne s'embarque point.... il attend le biscuit.... de Mercier. Il s'alourdit, M. Trick.

Mais, en revanche, M. Gustave Pagès-du-Port qui traite, au *Quercinois*, les questions.... diplomatiques, s'élève d'un coup d'aile.... et c'est l'affaire du Portugal qui l'hypnotise.

M. Pagès-du-Port ne redoute point la Grande-Bretagne ; mais il reproche à M. Delcassé sa friction.... au Portugal.

J'ai envoyé l'article de M. Pagès-du-Port à M. Delcassé que j'ai l'honneur de connaître ; et on me répond que, par égard pour le signataire, il en sera donné lecture au Conseil des ministres, puis aux Chambres.

A cette occasion l'hôtel-de-ville d'Albas sera pavoisé et il ne sera dû — pavoisé — que le jour où M. Gustave Pagès-du-Port, jetant son écharpe de maire par dessus le... moulin d'Albas, ira rejoindre le poste d'ambassadeur bien fait pour ses brillantes qualités d'artilleur diplomate, au *flair*... légendaire.

Que deviendra ce jour-là le malheureux *Quercinois* ? D'autant que M. Trick suivra M. Pagès-du-Port à l'étranger ; ils... ramèront côte à côte. Il faudra — c'est certain — que M. Millebis (20 X 100 = Vincent....) reprenne la plume que je me reproche d'avoir fait choir de ses doigts !!!

**CROISADES**

Mais le *Quercinois* a une réserve :

Il a le comte d'Armagnac !

Le *Journal du Lot* a définitivement lancé d'ailleurs, l'honorable conseiller municipal de Cahors !

Maladroit *Journal du Lot* ! Savez-vous que M. d'Armagnac, quoique comte et très vertueux, est homme avant tout. S'il est excité.... par la presse républicaine, il va

se départir de son calme, de son sang-froid, monter à cheval ce pendant que — nouveau Déroulède — M. Vigouroux de Sérignac saisira la bride et dirigera monture et cavalier sur l'Hôtel de Ville de Cahors, aux applaudissements des confrères assemblés de la Croix-Rouge, et aux accents du *Veni Creator* exécuté par la musique... des Frères.

Fatale imprudence, mon cher directeur que ces coups d'épingle à M. d'Armagnac ! Songez donc à votre salut et craignez le *Sylabus* !

**Et cette Croix-Rouge !**

Pourquoi la taquiner ainsi ?

Voulez vous mon sentiment à son sujet ?

C'est une œuvre essentiellement patriotique qui peut rendre, parallèlement avec les Femmes de France, les services les plus signalés.

Je trouve, moi, que la femme contemporaine qui sait oublier quelquefois le monde et ses plaisirs, les salons et ses... causeries, pour songer au rôle d'infirmière et pour s'y préparer, nous donne le plus bel exemple qu'on puisse contempler.

Mais, voyez-vous, des femmes sont à peine assemblées que certains hommes, exagérant leurs devoirs de galanterie et leurs droits de suprématie, font irruption et veulent se mettre — j'allais dire se jeter — à la tête.... de l'œuvre qu'ils soupçonnent.

Croyez-vous que la Croix-Rouge, si elle avait pu suivre les traditions des Dames de France, se constituer à Cahors entre dames sans distinction de classe et de conditions, n'aurait pas eu le succès d'estime et le succès matériel qu'elle était en droit d'attendre ?

Et pourquoi donc a-t-il fallu que le sexe fort représenté par MM. d'Armagnac, Pagès-du-Port et tant d'autres, pénétrât dans cette assemblée faite de grâce et de charité, pour y substituer la note politique à la note patriotique et sentimentale ?

Que viennent faire des hommes dans une société constituée par des dames pour apprendre à manier la charpie, à panser les blessures, à reconforter les malheureux ?

Il y a, paraît-il, des postes vacants de brancardiers à Lourdes. Il me semble que là serait la place tout indiquée de MM. d'Armagnac, Pagès-du-Port et de leurs comparaisons égarés à la Croix-Rouge.

De deux choses l'une, en effet : Ou la Croix-Rouge poursuit un but sérieux, déterminé de secours aux blessés, et les hommes n'ont rien à y voir.

Ou la Croix-Rouge est un cercle ultra-chic où l'on cause, où l'on fait de la musique, des vers et.... du snobisme, et alors.... je vous laisse le soin de conclure.

LE PROMENEUR

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

*Ecole normale de garçons de Cahors*

Par arrêté ministériel du 5 mars, ont été promus de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901 :

M. Mergier Directeur de l'école normale.  
 M. Ozanne professeur.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**TROISIÈME PARTIE**

XVII

CIGARETTE DEVIENT FEMME

La princesse entendit.

— Il n'a fait venir ce soldat ici que pour l'humilier, pensa-t-elle.

La même idée traversait l'esprit de l'Enfant du Drapeau, toujours cachée.

L'élégante grande dame était, certes, très fière, mais elle n'était pas assez fière pour que le sentiment de la justice ne fût pas plus fort que son orgueil ; une noble et généreuse nature tempérait l'indifférence tant soit peu froide et languissante d'une des femmes les plus belles et les plus hautaines qui aient jamais fait l'ornement d'une cour.

Elle était trop généreuse pour ne pas venir au secours de tous ceux qui souffraient, à cause d'elle, la plus légère injustice, pour ne pas s'interposer quand, à cause d'elle, une idée fautive pouvait être préjudiciable à un autre.

Elle comprit avec la rapide perception de la femme, que l'homme que Châteauroy traitait avec cette brutale insolence avait dû être au-

trefois un homme du monde, bien qu'il n'eût plus maintenant que le rang de brigadier dans la cavalerie d'Afrique, et elle s'aperçut qu'il ressentait d'autant plus vivement l'outrage auquel il n'avait pas le moyen de répondre, à cette sérénité affectée, à cette dignité muette avec laquelle il se tenait devant son tyran.

— Attendez, dit-elle en s'avançant un peu vers lui, les yeux fixés sur les sculptures d'un air de compassion grave, bien qu'elle s'adressât à son chef. — Vous ne m'avez pas du tout comprise. Je n'ai voulu faire aucun reproche à votre brigadier. Laissez-le emporter ce jeu d'échecs ; je ne voudrais à aucun prix le lui prendre. Je comprends très bien qu'il lui en coûte de se séparer de ces chefs-d'œuvre de son habileté ; et en ne les appréciant pas à leur valeur en or, il prouve qu'il est aussi véritablement artiste que vraisemblablement bon soldat.

Ces paroles furent prononcées avec une gracieuse courtoisie ; le ton net et froid de ses manières habituelles n'en marquait pas moins la différence de caste entre elle et l'homme en faveur duquel elle intercédait, comme elle eût intercédé pour un chien menacé d'être battu pour lui avoir déplu.

Ce ton même fut pour Cecil un coup plus sensible que l'insolence de son commandant.

Son visage s'anima un peu ; il leva son képi avec un air de respectueuse gravité, et se disposa à s'éloigner.

— Je vous remercie, madame. Mais, en les conservant, vous me feriez grand honneur.

Ces mots arrivèrent seulement aux oreilles

de la princesse.

Une minute après Cecil descendait les degrés de la terrasse, pour obéir aux ordres de son chef.

— Ah ! n'avez aucun scrupule, madame, dit Châteauroy en riant, pendant qu'elle tenait encore, d'un air indécis, le scheik blanc des pions arabes, je veillerai à ce que Bel-à-Voir, comme on l'appelle, ne souffre pas de la perte de ces niaiseries à la fabrication desquelles je crois que Zist-et-Zest, un de nos vétérans et un merveilleux sculpteur, a probablement plus travaillé que lui. Il ne faut pas laisser votre généreuse pitié s'émouvoir pour des hommes comme mes troupiers ; ce sont les plus habiles coquins du monde, et qui savent aussi bien s'y prendre pour produire un effet dramatique devant les femmes qu'ils savent boire et jurer lorsqu'ils sont loin d'elles.

— C'est très possible, dit-elle avec indolence, mais cet homme n'est pas un comédien ; je n'ai jamais vu de gentilhomme de ma vie, si celui-là n'en est pas un.

— Vous avez probablement raison, comme toujours, répondit le colonel. Je crois que beaucoup d'hommes du monde viennent dans nos rangs pour fuir leur patrie, après avoir rompu avec toutes les lois. Tant qu'ils se battent bien, nous ne leur demandons pas leur confession. Nous ne pouvons pas refuser un bon sabreur parce que son pays est devenu inhabitable pour lui.

— De quel pays est donc votre brigadier ?

— Je n'en ai aucune idée ! J'imagine que son passé doit renfermer quelque chose de

très noir, car la plus légère indication de ce qu'il peut être ou avoir été n'a jamais été, que je sache, donnée par lui : il encourage les hommes à toutes les insubordinations, achète leur amitié par toutes sortes de ficelles, se croit le plus beau monsieur de tous les régiments d'Afrique, et il aurait dû être fusillé depuis longtemps, si on l'avait traité selon ses mérites.

Elle arrêta sur lui un regard qui exprimait à moitié son mépris, à moitié son dissentiment.

— Je m'étonne qu'il ne l'ait pas été, déjà, puisque c'est entre vos mains que se trouve son sort, dit-elle avec un léger sourire qui vint effleurer le riche incarnat de ses lèvres hautaines.

— Et moi aussi.

Il y avait une intention de haine farouche dans ces trois mots qui lui avaient involontairement échappé ; elle se tourna vers lui et le regarda avec plus d'attention.

— Que vous a-t-il fait ? — demanda-t-elle.

La question fit rire Châteauroy.

— Que voulez-vous, madame, j'ai reçu mon éducation militaire d'un homme qui suivait les traditions des armées d'Egypte et du Rhin, et j'ai, je l'avoue, par conséquent, peu de tolérance pour un soldat insoumis qui joue au martyr et pour un soldat qui est un parvenu trop efféminé pour faire autre chose que de se poser en artiste et de prendre des airs intéressants afin d'éveiller la sympathie.

(A suivre.)

Par arrêté ministériel du même jour, ont été promus de la 2<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901 :

M. Ségala professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq.

M<sup>lle</sup> Delrieu professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq.

De la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe :

M. Domeaux professeur à l'école primaire supérieure de Luzech.

**Acte de probité**

M. Réal, facteur botier des postes à Cahors, a trouvé sur la voie publique un coussin en soie, d'un côté brodé de fleurs, de l'autre en satinette crème.

Ce coussin a été déposé au bureau de police, où peut le réclamer la personne qui l'a perdu.

**Mouvement de la population.**

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de février dernier.

Naissances : 23, dont 21 légitimes et 2 illégitimes ; 12 garçons et 11 filles.

Décès 30 et 1 mort-né ; mariages, 8 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 4 de moins d'un an ; 1 de un an à 19 ans ; 1 de 20 à 39 ans ; 7 de 40 à 59 ans, 17 de 60 ans et au delà.

Les causes de ces décès sont : tuberculose des poumons, 2 ; cancer et autres tumeurs malignes, 4 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 4 ; maladies organiques du cœur, 4 ; pneumonie, 1 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 2 ; néphrite et maladie de Bright, 2 ; débilité congénitale et vices de conformation, 2 ; débilité sénile, 3 ; mort violente, 1 ; autres maladies, 3 : maladies inconnues ou mal définies, 2.

Dans ce nombre se trouvent 3 décès à l'hospice, dont un habitant la commune de Cras, l'autre la commune de Vers et le troisième sans domicile fixe.

**Tournées Frédéric Achard**

Depuis le commencement de la saison, toutes les tournées qui ont passé sur notre scène n'ont pu nous donner que des pièces anciennes ou déjà vues ; la première nouveauté nous sera donnée par M. Frédéric Achard et sa troupe.

Bonne d'Enfant, de MM. Sylvane et Gascogne, auteurs du *Sursis*, est un joyeux vaudeville, aux situations comiques, et ce qui n'en est pas le moindre attrait, c'est que nous y verrons M. Morins, l'inoubliable Petypon de *La Dame de chez Maxim*, dans le principal rôle, et comment ? En nourrice, oui, en nourrice ; rien qu'à cette pensée nous sommes pris d'une folle gaieté, et la vue de son portrait dans ce costume est un avant-coureur du rire que doit provoquer ce rôle rempli par cet exquis comédien.

Nous n'avons pas besoin d'affirmer qu'il est accompagné d'artistes de talent et que, dans aucune troupe, on ne rencontre pareille homogénéité.

La représentation aura lieu lundi 11 mars 1901.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 7 ET 10 MARS 1901.

Allegro Militaire, Gaillard  
Adolphe et Clara, Ouv\* Delayrac  
L'Eclair, fantaisie Halévy  
Marche héroïque, Schubert  
L'Œil Crévé, quadrille Strauss

De 3 à 4 heures (Allées Fénelon).

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 5 au 7 mars 1901

**Naissances**

Cagnac Lucien, à Lacapelle.

**Décès**

Aldou Elise, 2 mois, rue des Trois Bandus.

Constans Joséphine, sans profession, 23 ans, célibataire, à Regourd.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	VENT
	maxima	minima		
6 Merc.	+ 13	+ 6	768 8	duageux
7 Jeudi	+ 7	+ 4	757.	pluie.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluies abondantes. D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ. — Foire du lundi 4 mars. —**

A cause du mauvais temps, notre foire du 4 mars a été médiocre.

Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes 450 paires. Nombreuses affaires.

Veaux 22, vendus 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le k.

Bêtes à laine 550. Le mauvais temps a gêné ce cours.

Porcs gras 15, vendus de 40 fr. à 42 fr. les 50 k.

Pourceaux 120 Nombreuses affaires

Truffes 4 quintaux, vendues 8 fr. le k

Volaille 250 paires, vendues 0 fr. 60 le 1/2 k.

Dindons 60, vendus 0 fr. 50 le 1/2 k.

Dindes, vendues de 5 fr. à 6 fr. la pièce.

Pigeons, vendus de 0 fr. 70 à 1 fr. la paire.

Lapins domestiques, vendus 0 fr. 30 la livre.

Œufs 42.000, vendus 0 fr. 80 la douzaine.

A la Halle aux grains.

Blé 180 hect., vendus 16 fr. l'hec.

Maïs 40 hect., vendus 13 fr. 75 l'hec.

Fèves, vendues 7 fr. l'hec.

Luzerne 25 hect., vendus 8 fr. 75 l'h.

Pommes de terre 30 hect., vendus 5 fr. l'hec.

Nous rappelons aux nombreux clients de nos belles foires que la prochaine aura lieu le vendredi 22 courant.

**PUY-L'ÈVÈQUE. — Foire. — Bœufs gras**

environ 28 fr. les 50 kilos,attelages cours des dernières foires.

Veaux aussi.

Moutons gras environ 0 fr. 60 le kilo, autres de 12 à 28 fr l'un.

Porcs de 15 à 40 fr. l'un.

Dindons de 10 à 14 fr. la paire.

Poules de 3 à 5 fr. la paire.

Lapins de 1 fr 50 à 2 fr. 50 la paire.

Œufs 0 fr. 70 la douzaine.

Blé de 12 à 13 fr. les 4/5.

Maïs de 11 à 12 fr les 4/5.

Pommes de terre 3 fr. 25 à 6 fr. les 4/5.

Haricots de 5 à 6 fr. le 1/5.

Cerceaux de noix néant

BACH Le Conseil d'Etat vient de rejeter la requête formée par le sieur Cabrit, contre l'arrêté par lequel le Conseil de Préfecture a annulé son élection d'adjoint au maire de Bach.

**Arrondissement de Figeac**

FIGEAC. — *Vol de bijoux.* — Le nommé Antoine Cavalier, âgé de trente ans, né à Decazeville (Aveyron), arrêté pour vagabondage, a été trouvé porteur de bijoux qu'il prétend avoir achetés à Rieppeyroux. Mais l'instruction à découvert que ces objets avaient été volés à Triaulou (Cantal).

Antoine Cavalier est un repris de justice dont le casier judiciaire est orné de sept condamnations.

— *Société musicale.* — La Commission de la société les Artisans réunis, de Figeac, est ainsi composée pour l'année 1901 : Président, M. Miral ; vice-président, M. Delpuech ; secrétaire, M. Bès ; secrétaire-adjoint, M. Delsouc ; trésorier, M. Crayssac ; membres du comité, MM. Bayle, Poujade, Roques, Salvy, Verdé. M. Escudié en a toujours la direction.

MONTBRUN. — *Noyé.* — Samedi, vers 4 heures du soir, M. Cyprien Delbos propriétaire à Montbrun, revenait en bateau de Camboulan Au moment où il allait aborder, son embarcation chavira, et ce malheureux tomba à l'eau, en amont du souterrain du chemin de fer, dans une partie où il est impossible même de s'accrocher. Entraîné par le courant, Delbos s'est noyé dans ce souterrain.

Ce n'est que dans la soirée de dimanche, et après beaucoup de recherches, que les sieurs Calmon, sieur de long à Cajarc, et Calmette, de Montbrun, aidés d'une autre personne, ont fini par trouver le cadavre de Delbos dans l'écluse de la dérivation. La femme de la victime est dans une position intéressante, et l'on a eu beaucoup de peine à l'empêcher de se jeter à l'eau. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux.

**Arrondissement de Gourdon**

SALVIAC. — Le recours présenté par les

sieurs Izarn, Cuniac et autres contre les élections municipales du 6 mars dans la commune de Salviac a été rejeté par le Conseil d'Etat.

**Chez nos voisins**

BRIVE (Corrèze). — *Quadruple tentative d'assassinat.* — Mardi, une quadruple tentative d'assassinat a été commise à Brive, par une bande de nomades contre des campagnards.

Se trouvant vers 11 h. du soir, dans une auberge, située route de Malemort, ces derniers, se prirent de querelle avec les bohémiens, qui les invitèrent à sortir de l'auberge. A peine dehors, les nomades allèrent à leurs roulettes, en revinrent armés de revolvers et avant que les paysans aient pu se méfier, ils essayèrent une vraie fusillade.

Quatre d'entre eux tombèrent blessés grièvement, les nomades prirent alors la fuite ; mais vers deux heures du matin, les gendarmes les arrêterent et les conduisirent à la prison où ils ont été écroués.

**FUMEL (Lot-et-Garonne) — Foire. —**

Cours ordinaires sur les bœufs.

Moutons gras, environ 0 fr. 70 le kilo, autres de 12 à 30 fr. l'un.

Porcs gras de 40 à 45 fr. les 50 kilos.

Jeunes porcs de 20 à 30 fr. l'un.

Poules de 3 à 5 fr. la paire.

Lapins environ 0 fr. 25 la livre.

Œufs 0 fr. 75 la douzaine.

Blé de 14 à 15 fr. l'hectolitre.

Maïs de 13 à 14 fr. l'hectolitre.

**Société Anonyme du Puits de Padirac**

AU CAPITAL DE 70,000 FRANCS

Siège Social : 17 Rue du Faubourg

Montmartre à Paris.

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme du Puits de Padirac sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le lundi 25 mars 1901, à huit heures et demie du soir, au Siège Social : 17 Rue du Faubourg Montmartre à Paris.

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration.
- 2<sup>o</sup> Rapport du Commissaire des Comptes.
- 3<sup>o</sup> Vote sur les Conclusions de ces Rapports.
- 4<sup>o</sup> Approbation du bilan et des Comptes de l'exercice 1900.
- 5<sup>o</sup> Approbation du dividende proposé.
- 6<sup>o</sup> Nomination des Administrateurs.
- 7<sup>o</sup> Nomination d'un Commissaire des Comptes pour l'année 1901.

NOTA : Les Assemblées se composent de tous les Actionnaires propriétaires ou détenteurs de 2 actions au moins.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées Générales que par un mandataire ayant droit d'y assister lui-même.

Pour être admis aux Assemblées Générales, il faut, trois jours à l'avance, déposer les actions au Siège de la Société.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché a fait preuve de meilleures dispositions, nous avons constaté une reprise sensible d'activité, et il s'en est suivi une amélioration notable dans la tenue des cours.

Le 3 0/0 clôture à 102,25 ; le 3 1/2 0/0 à 102,90 et l'Amortissable à 100,65.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 582, le Crédit Foncier à 660 ; le Crédit Lyonnais a passé de 1,074 à 1,078 ; la Société Générale est ferme à 619.

Les Chemins français sont en hausse : Le Lyon à 1,785 ; le Midi à 1,307 ; le Nord à 2,260 et l'Orléans à 1,730.

Le Suez clôture à 3,695. Les fonds étrangers sont mieux tenus : L'Extérieure à 73,40 ; l'Italien à 95,75 ; le Portugais à 25,22.

Le Russe 3 0/0 1891 se traite à 87,45 ; le 3 1/2 0/0 1894 à 96,35.

Le Turc D s'inscrit à 24,32 ; la Banque Ottomane à 549.

Les actions de la C<sup>ie</sup> Urbaine d'Eclairage par le Gaz Acétylène sont en hausse à 165.

**AVIS AUX CONSCRITS**

Les jeunes conscrits qui sollicitent des dispenses en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent se procurer les formules nécessaires à leurs demandes à l'Imprimerie du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire rue de la Mairie à Cahors : 10 centimes l'exemplaire ; franco par la poste 15 centimes.

**L'ENFANT POUVAIT EN MOURIR**

si la mère avait employé des remèdes bon marché.



MARIUS SANCEREAU

S'il y a quelque doute en l'esprit du lecteur quant à l'efficacité de l'Emulsion Scott comme agent réparateur, nous pensons que la lettre suivante aidera à dissiper ce doute.

La Flèche, 24 juillet 1899.

Messieurs. Depuis sa naissance mon petit garçon, actuellement âgé de 32 mois, était constamment malade. Les médecins consultés le déclarèrent scrofuleux au dernier point et nous firent prévoir que nous aurions les plus grandes difficultés à l'élever. Nous ne parvenions à lui faire absorber qu'une quantité dérisoire de lait chaque jour. Son corps, qui restait maigre à faire peur, était en outre couvert de boutons qui le faisaient horriblement souffrir, et le pauvre enfant faisait peine à voir. Son état de faiblesse était tel que nous nous attendions tous les jours à un dénouement fatal.

C'est à ce moment que l'Emulsion Scott fut ordonnée.

Après quelques jours de traitement, l'enfant était déjà beaucoup plus vig. De plus, lui qui auparavant refusait les aliments, demandait à manger, lui qui ne dormait pas et nous faisait passer des nuits blanches, jouissait maintenant d'un sommeil réparateur.

Les boutons qui lui causaient de si intolérables souffrances disparurent aussi peu à peu ; en un mot, Messieurs, c'est une transformation complète.

Mon fils est aujourd'hui bien portant, aussi fort que s'il n'avait jamais été malade et il est l'étonnement de tous ceux qui ont été à même de constater le triste état dans lequel il se trouvait.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon éternelle reconnaissance. Sancerneau, 30, rue des Engrais.

Quelle bonne chance en vérité avait eue Mme Sancerneau de ne pas se laisser persuader d'acheter quelque remède bon marché pour son enfant. Eût-elle accepté une préparation quelconque d'huile de foie de morue, elle aurait été fort désappointée de son inefficacité ; l'enfant même pouvait en mourir, songez alors au désespoir de la mère ! Mais celle-ci donna au bébé de la véritable Emulsion Scott et le résultat, heureux comme toujours, chaque fois qu'on emploie cette délicieuse préparation, ce résultat ne se fit pas attendre : l'enfant était sauvé.

L'Emulsion Scott c'est, sous une forme particulière, de l'huile de foie de morue mélangée d'hypophosphites de chaux et de soude, et de glycérine. Vous ne rencontrerez, dans aucun autre médicament une aussi efficace combinaison ; et si, comme nous le supposons, vous désirez un remède qui vous soulage réellement, vous ferez bien d'acheter la véritable Emulsion Scott. Vous la reconnaîtrez à notre marque de fabrique. Aucun autre remède ne lui ressemble, aucun n'est si efficace pour triompher de la maladie. Vous pouvez essayer toutes les préparations inférieures si tel est votre bon plaisir ; mais quand vous aurez une seule fois essayé l'Emulsion Scott, les bienfaits obtenus vous convaincront de sa supériorité.



**L'Aliment complet de Maxime Groult**

Fils aîné à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitue pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminiques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Gros, Imp. Leblanc, Paris XV<sup>e</sup>. Echantillon gratuit sur demande.

**A NOS ABONNÉS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Il fallait donner l'assaut coûte que coûte, et, dans le conseil du soir, on devait s'entendre définitivement sur tous les détails de l'action.

Bakolas pouvait donc raisonnablement espérer que la soirée ne se passerait pas sans que Botzaris, soit au retour du conseil, soit en se risquant à une dernière reconnaissance autour des remparts d'Arta, fournît l'occasion cherchée de le surprendre seul, hors du camp, dans le cas où Artaki, éventé, ne parviendrait pas à le faire tomber dans quelque piège.

L'Albanais ne se trompait pas, on le sait, en soupçonnant que son entretien avec Artaki avait eu un témoin.

Marcel n'en avait pas perdu un mot et, plus d'une fois, avait trahi sa présence en s'abandonnant à la vivacité de ses impressions. Il eût été infailliblement découvert, si Bakolas et Artaki n'avaient pas été, eux-mêmes, sous le coup de passions qui les empêchaient de rien voir autour d'eux ?

Marcel reprenait son sang froid quand Artaki se retira. Il se rendit compte des dangers de sa situation et réfléchit aux moyens de quitter son poste d'observation sans être vu. Ce n'était pas facile.

L'intervention du serviteur de Gogos, qui aurait pu le perdre, le sauva.

Les Albanais affluèrent vers l'endroit où Hussein et Kabatchi ligotaient leur compagnon; Marcel en profita pour se glisser derrière les tentures, fendre la toile et sortir.

Dans le campement, où on était habitué déjà à ses allées et venues, personne ne songea à l'arrêter et il rejoignit ses camarades sans encombre.

Avant de s'endormir il calcula mûrement la décision qu'il convenait de prendre.

L'attitude d'Empresterios et de Mavrocordato l'avait surpris. La façon dont ses confidences avaient été accueillies ne le disposaient pas à tenter de nouvelles démarches auprès d'eux.

Il croyait qu'Artaki jouait un double jeu, dont il n'était pas commode de démêler qui était la dupe.

Dans le doute, il était préférable de se défier et de prendre, sans consulter personne, les mesures nécessaires pour empêcher une trahison.

Le Français résolut d'associer ses compagnons au plan qu'il avait arrêté.

Dès l'aube, avant les éclatantes sonneries du reveil, il entraîna Julio, Wilhelm et Arthur à l'écart.

— Sir Arthur, dit-il, vous m'avez souvent

reproché ma curiosité.

— Yes ! Ce était plous que de la curiosité ! ce était de l'indiscrétion !

— C'est vrai, sir Arthur ! Mais si blâmable que soit cependant ma propension à me mêler de ce qui ne me regarde pas, directement tout au moins, elle a parfois d'excellents effets.

— Aoh ! je doutais !

— Vous avez tort. C'est à elle que je dois d'avoir surpris bien involontairement...

— Aoh ! involontairement !

— Je vous l'assure. J'ai été bloqué dans un endroit d'où je ne pouvais sortir, et où il m'a fallu assister de bout en bout à une scène des plus palpitantes...

On pouvait toujours sortir. Ou bien on toussait pour avertir qu'on était là.

— Cela m'aurait coûté trop cher.

— Je comprenais pas.

— Si j'avais été découvert, j'aurais peut-être payé de ma vie ma présence dans la tente de Bakolas... car c'est de lui qu'il s'agit... et d'un autre.

— Vo voyez bien ! Vo étiez encore où vo deviez pas être.

— Ma foi, vous avez raison, je n'y avais pas songé.

— Ça vaut rien Marcel, ça vaut rien ! dit Wilhelm, qu'est-ce que cede scène à laquelle fus afez assidé ?...

— Une scène singulière, dont il suffira que je vous fasse connaître la conclusion ;

— Et cette conclusion c'était !

— C'est que Botzaris est menacé d'un grave danger, dont nous ne sommes pas tout à fait

à l'abri. Bakolas va faire défection, mais avant de désertir la cause de nos amis les Grecs, il veut s'emparer de Botzaris sur lequel il a une ancienne vengeance à assouvir.

— Botzaris était en souréte dans le camp, il avait encore des soldats, et lui-même pouvait se défendre toute seul !

— Oui, s'il n'était attiré dans un piège, mais ce piège lui sera tendu.

— Il vaut le bréfenir, Marcel !

— Le prévenir ne nous avancerait à rien. Vous connaissez, aussi bien que moi, son insouciance devant le danger.

— Que foulez-fus voire, alors ?

— Botzaris et les autres chefs de l'armée ont, en ce moment, de graves soucis en tête. Je ne crois pas utile de les troubler, à cette heure, quand il nous est si facile de veiller nous-mêmes, à ce que les projets de Bakolas échouent piteusement.

— Yes ! ...

— Il suffirait que nous prévenions quelques-uns de nos compagnons de ne pas laisser Botzaris s'aventurer au loin, sans le suivre et se tenir à portée de lui prêter main forte en cas d'attaque.

— Et nous ? demanda Julio.

— Nous, pour dépister les hommes de Bakolas, nous nous substituerions à Marco.

Comment, nous substituer à Marco ?

— Voici : Le coup de main ne sera tenté qu'une fois la nuit tombée, et la nuit, tous les chats sont gris.

(A suivre.)

Bibliographie

Lectures pour Tous

Les Lectures pour Tous sont une des rares publications qu'on ne se lasse pas de lire et de relire. — Dans toutes les familles, l'attrayante Revue si universellement populaire, que publie la Librairie Hachette et C<sup>e</sup>, avec ses articles variés, études d'art ou de science, romans, récits dramatiques, avec ses illustrations pittoresques et abondantes, ses amusants sujets de concours, est pour les grands et petits un inépuisable élément de distraction.

Le N° de Mars vient d'être mis en vente. En voici le sommaire : Un peuple qu'on gouverne en l'amusant, par R. Cagnat, de l'Institut ; Six mois chez les Anthropophages : Journal d'une Mission française au sud du Soudan ; Les Ancêtres du Pont Alexandre III ; La Femme en temps de guerre et la Croix-Rouge de France ; Cent mille portraits contemporains : Existe-t-il deux hommes semblables ; Fille de Fraudeurs, nouvelle ; Le Déménagement, par Henry Monnier ; Le Crapaud blanc, nouvelle ; Service de la Reine, roman.

Abonnement. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Etranger, 9 fr.

Le numéro : 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 7 mars 1901.

V<sup>50</sup> Nacla : Chronique. — Maxime Audouin : Serment Amoin. — Daniel Lesueur : Justice de femme (suite). — Théodore Cahu : L'étang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Wendel : L'or rouge (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — V<sup>50</sup> Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

SAINT-NICOLAS. — 22<sup>e</sup> année. Sommaire — du n° 13 — du 7 mars 1901.

Quatre-vingt-dixième Jeudi de Saint-Nicolas — Pitchina, par A. Piazz. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres. — Concours, etc. Illustrations de Guydo. — F. Bassot, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Places de Luxe — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales e-

hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 27 Mars au 6 Avril 1901, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe du Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Semaine Sainte à Séville  
Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 1<sup>er</sup> au 6 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, déli-

vrera, du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition, de payer, en outre du prix ci-dessus le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois lors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)